

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **2 décembre 2024** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Madame Mireille Bibeau, directrice générale adjointe et trésorière

Public : 8 personnes représentant le public

Absences motivées : Madame Julie Tessier, conseillère n° 2

345-12-2024 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Mireille Bibeau, à titre de greffière d'assemblée.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 2 décembre 2024 soit ouverte à 20 h.

346-12-2024 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 2 décembre 2024 soit et est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

347-12-2024 **3.1 Séance ordinaire du 4 novembre 2024**

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 soit et est adopté tel que présenté.

348-12-2024 **3.2 Consultation publique du règlement CV. 600**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la consultation public du règlement CV. 600 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif au plan de zonage soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

349-12-2024 **4.1 Modification de la cotisation salariale pour 2025 – RREMQ**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a adhéré de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec en date du 3 avril 2023 (rés. 136-05-2023);

ATTENDU QUE la cotisation salariale était fixée à 4 % du salaire admissible à compter du 1^{er} janvier 2024 (rés. 369-12-2023);

ATTENDU QUE la cotisation patronale était fixée à 4 % du salaire admissible à compter du 1^{er} janvier 2024 (rés. 369-12-2023).

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE la cotisation salariale soit fixée à 5 % du salaire admissible, à compter du 1^{er} janvier 2025, tel que prévu dans la convention collective;

QUE la cotisation patronale soit fixée à 5 % du salaire admissible, à compter du 1^{er} janvier 2025, tel que prévu dans la convention collective.

350-12-2024 **4.2 Démission de la conseillère Julie Tessier**

ATTENDU la réception, le 14 novembre 2024, de la lettre de démission de la conseillère au district no. 2, madame Julie Tessier;

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections* prévoit que lorsqu'un poste devient vacant moins de 12 mois avant le jour fixé pour la prochaine élection régulière, l'élection partielle est facultative et appartient au conseil.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent avec regret la démission de madame Julie Tessier, effective à compter du 15 novembre 2024;

QUE, comme la Loi le prévoit, les membres présents expriment le souhait de ne pas tenir d'élection partielle;

QUE la ville remette une lettre de remerciement à madame Julie Tessier.

351-12-2024 **4.3 Cour municipale de la MRC de D'Autray – Mandat 2025**

ATTENDU QUE la ville a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE la ville considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, laquelle comprend les éléments suivants :

- ✓ toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la ville relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- ✓ la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- ✓ toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- ✓ toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- ✓ les entrevues avec les témoins et les officiers de la ville préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- ✓ toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la ville auprès de la Cour municipale de la MRC;
- ✓ le tout pour un montant global et forfaitaire de **2 360 \$** plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

352-12-2024 **4.4 Location d'un nouveau photocopieur Xerox**

ATTENDU l'offre avantageuse de la compagnie Xerox pour une amélioration au rendement et à l'économie en profitant de la nouvelle technologie des photocopieurs;

ATTENDU QU'advenant la conclusion d'une nouvelle entente, la compagnie accepte le rachat du contrat actuel.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la direction à conclure la transaction pour l'acquisition du nouveau photocopieur de modèle Xerox Altalink C8255, dans le cadre d'un

nouveau contrat de location représentant des mensualités de **186 \$** pour une période de 66 mois.

353-12-2024 4.5 Autorisation de signature – Formulaire de reddition de comptes du PSM 2022-2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale adjointe et trésorière, madame Mireille Bibeau, soit autorisé à signer le formulaire de reddition de comptes du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM 2022-2024).

354-12-2024 4.6 Adoption du règlement CV. 602 – Régie interne des séances du conseil

ATTENDU l'article 491 du *Code municipal du Québec* (article 331 de la *Loi sur les cités et villes*) qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

ATTENDU QU'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet;

ATTENDU QU'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement ont été donné à la séance du 4 novembre 2024.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 602 relatif à la régie interne des séances du conseil soit adopté tel que déposé.

355-12-2024 4.7 Adoption du règlement CV. 555-1 – Modification du règlement CV. 555 relatif à la gestion contractuelle

ATTENDU QUE le Règlement CV. 555 sur la gestion contractuelle a été adopté par la ville le 5 juillet 2021, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (« LCV »);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions de la LCV relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les villes dans leur règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la ville lorsque les conditions applicables sont rencontrées;

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donné à la séance du 4 novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 555-1 modifiant le règlement CV. 555 relatif à la gestion contractuelle soit adopté tel que déposé.

356-12-2024 4.8 Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux – Augmentation des heures de bureau

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise la signature de la lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Saint-Gabriel (CSN), relativement à l'augmentation des heures de bureau;

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel, et la directrice générale adjointe, madame Mireille Bibeau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

357-12-2024 4.9 Demande d'entente intermunicipale – Partage d'un poste d'agent administratif et développement du territoire local

ATTENDU QUE la ville a le pouvoir de conclure des ententes intermunicipales;

ATTENDU QUE la ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Norbert désirent présenter un projet intitulé « DEMANDE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE PARTAGE — POSTE AGENT ADMINISTRATIF ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE LOCAL » dans le cadre de l'aide financière.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil s'engage à participer au projet intitulé « DEMANDE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE PARTAGE — POSTE AGENT ADMINISTRATIF ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE LOCAL » et à assumer une partie des coûts;

QUE ce conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Saint-Norbert organisme responsable du projet;

QUE des subventions sont disponibles au MAMH, pour de tels projets, soit le partage de ressource via le programme de soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité; la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Norbert demanderont une subvention à ce programme pour le partage d'une ressource administrative;

QUE les temps de travail seront partagés sur une base de 40 heures par semaine, à raison d'environ deux ou deux jours et demi aux bureaux de la Ville de Saint-Gabriel et de deux jours et demi ou 3 jours aux bureaux de Saint-Norbert pour chacune des ressources.

QUE la direction générale assurera l'équité du travail au sein des deux municipalités;

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel autorise et mandate la Municipalité de Saint-Norbert à effectuer les demandes et démarches relative aux demandes de subvention via le programme de Soutien à la coopération intermunicipale du Fond régions et ruralité, afin de permettre l'embauche d'une ressource administrative partagée entre les deux municipalités;

QUE les dépenses salariales et charges sociales, les montants de subvention accordées seront partagés et répartis au prorata des heures travaillées pour chacune des deux municipalités;

QUE la Ville de Saint-Gabriel accepte de signer l'avenant et l'entente avant le 15 décembre 2024.

358-12-2024 **4.10 Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux – Partage d'un poste d'agent administratif et développement du territoire local**

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise la signature de la lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Saint-Gabriel (CSN), relativement au partage d'un poste d'agent administratif et développement du territoire local avec la Municipalité de Saint-Norbert;

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel, et la directrice générale adjointe, madame Mireille Bibeau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

359-12-2024 **4.11 Assurances générales – Renouvellement 2025**

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement 2025 de la police d'assurances générales de la ville et qu'à cet effet, la trésorière soit et est autorisée à émettre le paiement à la FQM Assurances, pour un montant de **83 180.08 \$** taxes incluses.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT **5.1 Dépôt de la correspondance au 30 novembre 2024**

Le bordereau des correspondances reçues au 30 novembre 2024 est déposé :

- Aucune correspondance

6. FINANCES

DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2024

L'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2024 est déposé.

360-12-2024 6.2 Comptes à payer au 30 novembre 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 30 novembre 2024, des chèques numéros 8843 à 8883 totalisant **98 495.85 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 29 novembre 2024, des chèques numéros 8816 à 8842 et 8884-8885 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5940 à 5967 totalisant **128 071.29 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

361-12-2024 6.3 Avis de motion du règlement CV. 603 – Taxation 2025

AVIS DE MOTION est donné par Stephen Subranni, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 603 relatif à la taxation 2025.

362-12-2024 6.4 Dépôt du premier projet de règlement CV. 603 – Taxation 2025

ATTENDU QU'avis de motion a été donné pour adopter le projet de règlement CV. 603 décrétant l'imposition des taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des modalités de paiement pour l'année 2025.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal adoptent le projet de règlement CV. 603 décrétant l'imposition des taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des modalités de paiement pour l'année 2025, tel que déposé.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

363-12-2024 8.1 Avenant aux travaux de réfection et de mise en place des infrastructures – Chemin du Domaine

ATTENDU QUE la firme EXP a transmis une offre de services professionnels en novembre 2022 pour des travaux de réfection et de mise en place des infrastructures sur une longueur d'environ 165 mètres sur le chemin du Domaine;

ATTENDU QUE les travaux sont requis sur une distance de 270 mètres.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la firme EXP dépose un avenant afin de permettre l'achèvement du projet actuel impliquant les plans et devis de 270 mètres d'infrastructure sur le chemin du Domaine et que cette dépense soit incluse au règlement 576.

364-12-2024 8.2 Autorisation pour une demande au MTQ – Feux verts clignotants pour donner la priorité au virage à gauche

ATTENDU QUE la circulation n'est pas fluide à l'intersection de la route 347 et de la rue Dequoy ainsi qu'à l'intersection de la route 347 et de la rue St-Georges.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy, soit autorisé à faire une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) pour installer des feux verts clignotants donnant priorité au virage à gauche à l'intersection de la route 347 et de la rue Dequoy ainsi qu'à l'intersection de la route 347 et de la rue St-Georges.

365-12-2024 8.3 Autorisation pour une demande au MTQ – Limite de vitesse à 40 km/h

ATTENDU QU'il y a une problématique de vitesse automobile sur les routes 347 et 348.

Il est proposé par _____
Appuyé par _____
Et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy, soit autorisé à faire une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) pour diminuer la limite de vitesse automobile à 40 km/h sur les routes 347 et 348 sur le territoire de la ville.

366-12-2024 8.4 Programme TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée

à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

367-12-2024 8.5 Soumissions – Achat d'un camion à neige

ATTENDU QUE la Ville a déposé un appel d'offres concernant l'achat d'un camion à neige via le SEAO;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions avait lieu le 12 novembre 2024;

ATTENDU QU'il y a eu un seul soumissionnaire offrant un véhicule conforme au devis.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la ville à faire l'achat d'un camion neuf de 2023, International HV513 automatique, avec l'équipement à neige complet pour une somme de **397 905 \$** avant taxes, payable en 120 mois.

368-12-2024 8.6 Autorisations de signature – SAAQ

ATTENDU QUE monsieur Simon Gariépy exerce la fonction de directeur des travaux publics de la Ville de Saint-Gabriel et, à ce titre, est officiellement désigné pour conclure toutes les transactions auprès de la SAAQ, pour et au nom de la ville.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'autorisation accordée à monsieur Simon Gariépy soit reconduite pour l'année 2025;

QUE monsieur Gariépy soit autorisé à faire les transactions en utilisant le mode de paiement « porter au compte »;

QU'en l'absence de monsieur Simon Gariépy, le chef d'équipe des travaux publics, monsieur Eric Croisetière, soit aussi autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Gabriel, tous les permis, transactions et documents relatifs aux véhicules appartenant à la Ville de Saint-Gabriel.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT 9.1 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation des eaux usées de février à septembre 2024

Les rapports mensuels d'exploitation des eaux usées pour la période de février à septembre 2024 sont déposés.

369-12-2024 9.2 Soumissions pour les plans et devis et la surveillance – Projet de traitement du fer et manganèse dans l'eau potable

ATTENDU QU'un appel d'offre a été affiché sur le SEAO, selon les délais prévus, pour la confection des plans et devis et la surveillance du projet de traitement du fer et manganèse dans l'eau potable;

ATTENDU l'acceptation du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 – Sous-volet 1.1 concernant ce projet;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu et procédé à l'ouverture des soumissions le 31 octobre 2024;

ATTENDU QU'il y a eu cinq soumissionnaires;

ATTENDU QUE le comité a procédé à l'analyse des soumissions par un système de pondération et que deux des soumissionnaires sont conformes;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, selon le système de pondération.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour la confection des plans et devis et la surveillance du projet de traitement du fer et manganèse dans l'eau potable à GBI au montant de **400 802.85 \$** (taxes incluses).

370-12-2024 9.3 Adoption du règlement CV. 598-1 – Gestion des eaux pluviales

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel est régie par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et par la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel juge approprié de se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le conseil désire prévoir des normes concernant la gestion des eaux pluviales des propriétés privées;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que le présent règlement soit adopté;

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donné le 4 novembre 2024 pour adopter le projet de règlement CV. 598-1 relatif à la gestion des eaux pluviales.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel adoptent le règlement CV. 598-1 relatif à la gestion des eaux pluviales, tel que déposé;

QUE le règlement CV. 598-1 abroge le règlement CV. 598.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

371-12-2024 10.1 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2025

CONSIDÉRANT QUE le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois.es à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis près de 20 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre ville a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville reconnaisse la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre ville. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février prochain afin que notre ville soit reconnue comme un + pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

A. S'inscrire aux JPS 2025 et planifier des activités, par exemple :

- Porter fièrement le ruban.
- Afficher les couleurs et porter les messages des JPS par le biais de nos outils de communication;
- Aller à la rencontre des jeunes dans le cadre d'activités organisées (chocolat chaud, dîner pour les persévérant.es, remise de bourses, etc.).
- Attribuer des marques de reconnaissance et d'encouragement à nos employés étudiants et aux jeunes de notre ville;
- Obtenir ou maintenir la certification OSER-JEUNES;
- Etc.

B. Nommer un.e délégué.e en matière de réussite éducative pour la prochaine année ou le/la reconduire dans ses fonctions. Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre ville, nous nommons Shany Hervieux Lavoie à titre de déléguée en matière de réussite éducative qui occupe le poste de secrétaire au sein de notre organisation.

- C. Participer au Jeudi PerséVERT le 13 février 2025 et faire parvenir une photo de qualité à l'équipe de CREVALE. La ville s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en mettant le VERT à l'honneur, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative. (Gestes possibles : porter des vêtements verts, décorer de vert un lieu public ou nos bureaux, organiser un repas tout en vert, etc.).

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

372-12-2024 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 30 novembre 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 novembre 2024.

373-12-2024 11.2 Demande de dérogation mineure – Lot 6 653 574 situé sur la rue Beauvilliers

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2022-011 autoriserait l'implantation d'un immeuble de 6 logements sur la rue Beauvillier (lot# 6 653 574) avec une marge latérale de 2.9 m au lieu de 3 m tel que prescrit à la grille des spécifications de la zone C-28;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne présente aucune contrainte au niveau de la sécurité et de la santé publique, de la protection de l'environnement et du bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de propriété des propriétaires voisins;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé les présentes demandes, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette dérogation mineure a été publié le 12 novembre 2024;

ATTENDU QUE suite à l'invitation, aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la présente demande de dérogation mineure en ce qui a trait à l'implantation du bâtiment de 6 logements.

374-12-2024 11.3 Demande de dérogation mineure – Lot 6 653 575 situé sur la rue Beauvilliers

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2022-012 autoriserait l'implantation d'un immeuble de 6 logements sur la rue Beauvillier (lot# 6 653 575) avec une marge latérale de 2.4 m au lieu de 3 m et une marge de recul secondaire de 3.9 m au lieu de 4.5 m (rue de la Montagne) tel que prescrit à la grille des spécifications de la zone C-28;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne présente aucune contrainte au niveau de la sécurité et de la santé publique, de la protection de l'environnement et du bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de propriété des propriétaires voisins;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé les présentes demandes, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette dérogation mineure a été publié le 12 novembre 2024;

ATTENDU QUE suite à l'invitation, aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la présente demande de dérogation mineure en ce qui a trait à l'implantation du bâtiment de 6 logements.

375-12-2024 11.4 Adoption du règlement CV. 600 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif au plan de zonage

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement CV. 600 ont été donné le 7 octobre 2024 et lesquels portent sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel »;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster les limites de zones pour correspondre aux limites de lots suite à la réforme cadastrale pour enlever certaines ambiguïtés d'interprétation de ces limites de zones;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 600 a eu lieu le 4 novembre 2024 ;

ATTENDU QU'après la séance de consultation publique du 4 novembre 2024, le conseil a adopté le second projet de règlement CV. 600;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du certificat d'absence de demande de participation référendaire déposé par le greffier concernant le règlement CV. 592.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 600 soit adopté tel que déposé.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

376-12-2024 12.1 Aide financière – Les Loups de St-Gabriel

ATTENDU QUE les Loups de St-Gabriel sollicitent la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités de la saison 2024-2025;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **2 500 \$**.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière de **2 500 \$** aux Loups de St-Gabriel pour leur saison 2024-2025;

QUE les états financiers de l'association soient présentés à la ville.

377-12-2024 12.2 La Fête givrée 2025 – Cible Famille Brandon

ATTENDU QUE l'organisme Cible Famille Brandon organise La Fête givrée (anciennement les Floconnades) qui se tiendra dimanche le 2 février 2025;

ATTENDU QUE lors de cette fête, ils souhaitent réaliser La course des p'tits flocons, la grande glissade dans la rue Monday ainsi que des jeux, des collations et de l'animation, le tout, offert gratuitement;

ATTENDU QUE pour la réalisation de l'évènement, Cible Famille Brandon demande la contribution de la ville pour du matériel et de l'effectif ainsi que pour un appui financier;

ATTENDU QUE l'organisme demande la fermeture de la circulation sur certaines rues lors de cette journée.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent de contribuer à la réalisation de La Fête givrée qui aura lieu dimanche le 2 février 2025 en fournissant :

- Un grand foyer extérieur;
- Deux poubelles avec sacs;
- Les barrières nécessaires pour la fermeture des rues;
- Les effectifs et la machinerie nécessaires pour préparer la grande glissade sur la rue Monday;
- Les effectifs et la machinerie nécessaires pour déneiger le terrain devant le stationnement et le pavillon de Cible Famille Brandon dans la semaine précédant l'évènement;

QUE la trésorière soit autorisée à verser une contribution financière de l'ordre de **500 \$** à l'organisme Cible Famille Brandon;

QUE la circulation soit fermée sur les rues suivantes :

- Rue Monday, de la rue Dequoy à la rue Saint-Joseph, pour la durée de l'événement, soit un peu avant 9h et jusqu'à 15h;
- Rue St-Joseph, de la rue Monday à la rue Beausoleil, pour la durée de l'événement, soit un peu avant 9h et jusqu'à 15h;
- Rue Monday, de la rue Saint-Joseph à la rue de Lanaudière, (une voie, celle qui donne directement sur le stationnement des ambulances) pour la durée de La course des p'tits flocons, soit de 10h à 11h;
- Rue de Lanaudière, de la rue Monday à la rue Beausoleil (une voie) pour la durée de La course des p'tits flocons, soit de 10h à 11h;
- Rue Beausoleil, de la rue de Lanaudière à la rue Dequoy, pour la durée de La course des p'tits flocons, soit de 10h à 11h;
- Rue Saint-Pierre, de la rue Beausoleil à la rue Monday (une voie), pour la durée de La course des p'tits flocons, soit de 10h à 11h;
- Rue Dequoy de la rue Beausoleil à la rue Monday (une voie), pour la durée de La course des p'tits flocons, soit de 10h à 11h.

QUE l'organisme obtienne l'autorisation et suivre les recommandations de monsieur André Roberge, chef préventionniste du Service Incendie de la ville, pour la tenue de cet événement;

QUE le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, assure la logistique nécessaire à la réalisation des événements de cette journée de même qu'à la remise appropriée de l'état des lieux, après la tenue des activités;

QUE les membres de ce conseil accueillent favorablement cette demande et accordent l'autorisation à Cible Famille Brandon de procéder aux fermetures de rues mentionnés ci-dessus;

QUE le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, s'assure de fournir et d'installer des barricades et des cônes qui indiquent la fermeture des rues aux endroits appropriés;

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux autres services d'urgence (ambulance et pompier).

378-12-2024 12.3 Remboursement de 35 % – Hopla centre acrobatique

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **102.80 \$**, représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscriptions, à l'ordre de Karine Portant-Gascon pour l'inscription d'Olivia Rose Gascon à Hopla centre acrobatique de septembre à décembre 2024

379-12-2024 12.4 Chambre de commerce Brandon – Soutien au bureau d'information touristique 2025

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent une hausse de 3% de la contribution financière pour le maintien des opérations du bureau d'information touristique de Brandon pour l'année 2025 pour un montant total de **14 801.48 \$**, payable en février prochain.

380-12-2024 12.5 Chambre de commerce Brandon – Paiement du loyer du bureau d'information touristique

ATTENDU QUE l'entente de partage du coût du loyer du B.I.T. (Bureau d'information touristique) conclue en 2005 entre la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités de Mandeville et de St-Gabriel-de-Brandon est renouvelable par période de cinq ans;

ATTENDU QUE le quatrième terme de ladite entente viendra à échéance sous peu;

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la reconduction de l'entente dans sa forme actuelle pour une période de cinq années supplémentaires.

QUE la reconduction du paiement annuel de deux mille dollars (**2 000 \$**) pour l'année 2025 soit acceptée;

QU'à cet effet, la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre le paiement annuel du loyer du Bureau d'Information touristique au montant de deux mille dollars (**2 000 \$**) à l'ordre de la Chambre de commerce Brandon.

381-12-2024 12.6 Remboursement de 35 % - Hockey mineur Saint-Gabriel

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à émettre un chèque pour un montant de **2 478 \$** à l'ordre de l'Association de hockey mineur Saint-Gabriel, représentant une ristourne de 35 % des frais d'inscription pour les jeunes demeurant à la Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités pour l'année 2023-2024.

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

382-12-2024 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 2 décembre 2024 soit levée à 20h57.

Gaétan Gravel
Maire

Mireille Bibeau
Directrice générale adjointe et trésorière

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 3^e jour de décembre 2024.

Gaétan Gravel
Maire